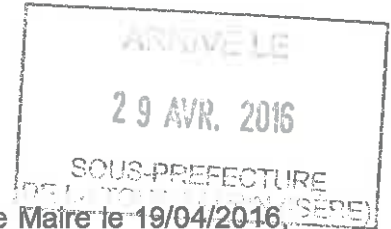




COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2016



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 19/04/2016, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Pascale RICCITIELLO à Jean-Marc PIREAUX, Daniel TANNER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Pascal GUEFFIER à Norbert SANCHEZ CANO, Isella DE MARCO à Brigitte PIGEYRE, Charles NECTOUX à Cyrille CUENOT, Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE à Christianne SADIN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie Sudre a été désigné(e).

DELIB 2016.04.25.20

OBJET : Suppression de l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG

Monsieur le Maire expose que par délibération n° 9803306 du 30 mars 1998, il a été instauré une indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG pour rétablir la rémunération de certains fonctionnaires lors du transfert de la cotisation d'assurance – maladie vers la CSG et de l'élargissement de l'assiette de la CSG dès 1998 (loi de finances de la Sécurité Sociale pour 1998).

Cette indemnité ayant été abrogée, il convient de délibérer pour annuler la décision de son instauration qui ne repose plus aujourd'hui sur aucune base légale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SUPPRIME l'instauration de l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG prise par la délibération 9803306.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 26/04/2016

Publication et transmission en sous préfecture le 27 AVR. 2016

Le Maire

Michel BACCONNIER

